

CPGE • Université • Concours

L'ÉPREUVE D'ÉCONOMIE

EN 24 SUJETS TRAITÉS



Jean-Baptiste Chaniot



CPGE • Université • Concours

L'ÉPREUVE D'ÉCONOMIE EN 24 SUJETS TRAITÉS



Jean-Baptiste Chaniot



Conception graphique couverture : Nathalie FOULLOY
Conception graphique intérieur et mise en pages : PCA

ISBN 9782340-121416

Dépôt légal : septembre 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.
8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Partie 1

LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SOCIOLOGIE



Faut-il combattre les monopoles?

[ESSEC 2011]

[Accroche] Le 6 février 2019, la Commission européenne a décidé de bloquer la fusion entre Siemens et Alstom, deux géants européens de la signalisation et du ferroviaire, alléguant qu'une telle opération aurait «*réduit de manière significative la concurrence*»; faut-il donc combattre les opérations de concentration et, par extension, les monopoles? **[Définitions]** La notion de monopole renvoie, selon le Larousse, au «*privilège, de droit ou de fait, de fabriquer ou vendre seul certains biens, ou certains services, à l'exclusion de tout concurrent*». Contrairement à une vision couramment répandue en économie, il ne suffit donc pas d'être le seul offreur face à une multitude de demandeurs pour être en situation de monopole sur un marché; encore faut-il définir précisément ce marché, et s'assurer qu'il n'existe pas de proche substitut vers lequel les consommateurs pourraient se tourner. Le monopole ne doit ainsi pas tant s'apprécier au prisme du nombre d'entreprises présentes sur un marché, mais plutôt selon le pouvoir de marché réel qu'une entreprise, fût-elle seule sur un marché, peut effectivement exercer. La notion de combat est, quant à elle, non ambiguë : elle renvoie à l'idée de s'opposer franchement à une situation qui serait jugée nocive. Notons que l'on peut s'opposer à un tel monopole soit en amont de sa formation, comme dans le cas de la décision de la Commission européenne, soit en aval de sa formation, par des sanctions ou des règles. **[Problématisation]** Le sujet interroge la pertinence d'une lutte contre les monopoles. À première vue, cette lutte semble légitime dans la mesure où l'économie identifie, depuis les néoclassiques dont Marshall [1890], le risque d'une charge morte liée au monopole, c'est-à-dire le risque d'une perte d'utilité résultant d'un rationnement des quantités par le monopoleur. Pourtant, certains monopoles semblent, sinon utiles, du moins indispensables : il en va ainsi des monopoles naturels, mais aussi du monopole temporaire accordé à l'entrepreneur innovateur par le biais du brevet qui lui est conféré. Dès lors, la lutte contre le monopole est-elle toujours justifiée? Ne faut-il pas distinguer les monopoles en fonction de leur contribution à l'utilité sociale? **[Annonce de plan]** Après avoir reconnu qu'il paraît nécessaire de combattre les monopoles du fait de la perte de bien-être qu'ils induisent [1], il faudra néanmoins reconnaître qu'une telle

perte de bien-être n'est pas systématique d'une part, et que dans certains cas, le monopole produit plus efficacement que ne le feraient des entreprises parfaitement concurrentielles d'autre part [2] ; nous serons alors amenés, dans un troisième temps, à déterminer les contours d'une politique pragmatique en matière de concurrence, qui tienne compte de ces nuances [3].

1. Les monopoles doivent être combattus puisqu'ils réduisent le bien-être

[Argument] L'analyse néoclassique a démontré l'inefficacité du monopole qui induit une perte sèche, c'est-à-dire la suppression d'occasions mutuellement bénéfiques d'échange. Dès lors que le monopoleur n'est pas *price taker* mais *price maker*, il est en mesure de rationner les quantités et de fixer un prix strictement supérieur à celui qui aurait prévalu en situation de concurrence pure et parfaite. Intuitivement en effet, et comme montré par Pigou au chapitre XIV du deuxième livre de son *Economics of welfare*, le monopoleur fait face à un arbitrage : pour vendre une unité supplémentaire, il doit accepter de réduire son prix de vente et de baisser la marge qu'il réalise sur chaque unité vendue. En fixant son prix de vente à un niveau supérieur au prix concurrentiel, le monopoleur induit une charge morte, c'est-à-dire une perte d'utilité, correspondant à tous les échanges qui auraient eu lieu en situation de concurrence pure et parfaite, mais qui ne sont pas réalisés en situation de monopole. Empiriquement, on peut approximer cette perte sèche en calculant le triangle d'Harberger [1954], en référence à l'économiste qui l'a estimée autour de 0,1 % du PIB américain entre 1924 et 1928.

[Transition] À première vue, le monopole semble devoir être combattu puisqu'il réduit l'utilité tirée de l'échange. Tous les monopoles doivent-ils néanmoins être également combattus ? **[Argument]** Il semble en fait nécessaire de cibler les monopoles qui résultent de l'introduction de barrières à l'entrée, lesquelles empêchent d'éventuels concurrents de contester le pouvoir de marché du monopole. Ces barrières peuvent être de différentes natures : légale, commerciale ou encore technique. La tendance à la concentration industrielle relevée aux États-Unis par l'économiste Thomas Philippon [2019] s'expliquerait entre autres par l'émergence de nombreuses barrières à l'entrée, en particulier dans le secteur du numérique. La part de marché détenue par les 8 plus grandes entreprises à travers les différents secteurs industriels américains a ainsi progressé de 8 points de pourcentage

entre 1980 et 2010, ce qui résulterait notamment du rôle clef joué par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans la croissance économique américaine. Jean Tirole [2016] relève en effet que ce secteur se caractérise, non seulement par d'importants coûts fixes, mais encore par des effets de réseau, c'est-à-dire l'idée que l'utilité qu'un individu retire de sa consommation dépend du nombre d'utilisateurs consommant le même bien. La combinaison de ces deux caractéristiques contribue alors à l'apparition d'un effet de *winner takes all* qui, en retour, rend difficile la concurrence des monopoles ainsi constitués.

[Transition] Il semble particulièrement important de cibler les monopoles se protégeant à l'abri de barrières à l'entrée. Mais alors, comment combattre de tels monopoles, surtout lorsqu'ils émergent spontanément? **[Argument]** **Il est possible de distinguer deux approches s'agissant de la lutte contre les monopoles ou de leur encadrement.** La première consiste à agir en amont de la constitution du monopole, en évitant les regroupements d'entreprises qui risqueraient de léser les intérêts du consommateur. C'est tout l'objet de la politique européenne de la concurrence, notamment régie par les articles 101 à 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), qui proscriit les ententes et les abus de position dominante, et donne autorité à la Commission européenne pour bloquer les fusions entre entreprises d'une certaine taille, lorsqu'une telle fusion se ferait au détriment des intérêts des consommateurs. On peut citer, à titre d'exemple, le refus de la fusion entre Volvo Truck et Scania en 2000, au motif que ce regroupement aurait « *créé une position dominante, qui fragiliserait significativement la concurrence* ». La deuxième approche consiste à intervenir une fois le monopole constitué, en particulier dans les cas de monopole naturel, c'est-à-dire lorsqu'il est plus efficace que la production soit assurée par un petit nombre d'entreprises : plutôt que de démanteler le monopole, il s'agit alors de combattre ses effets indésirables, en imposant au monopoleur des conditions strictes en matière de fixation des prix, de façon à ce qu'il n'abuse pas de son pouvoir de marché. C'est notamment ce que préconise Hotelling [1938] en recommandant la tarification au coût marginal, c'est-à-dire le fait de fixer le prix du monopoleur au niveau exact de son coût marginal.

[Transition entre les parties] Au terme de cette première partie, il convient de reconnaître que la lutte contre le monopole paraît pertinente. Ce dernier risque en effet de réduire l'utilité collective, à plus forte raison lorsqu'un tel monopole s'est édifié par la constitution de barrières à l'entrée. Ne faut-il néanmoins pas reconnaître qu'il existe, non pas un type, mais des types de monopole, et qu'une lutte indiscriminée contre ceux-ci pourrait être préjudiciable ?

2. Le monopole constitue pourtant une donnée normale de l'activité économique, dont les effets nocifs doivent être relativisés

[Argument] Il convient d'abord de nuancer l'ampleur des effets néfastes du monopole. L'analyse d'Harberger [1954] préalablement citée concluait en effet que le coût annuel global pour les États-Unis de l'existence de monopoles se serait élevé, entre 1924 et 1928, à environ 55 millions de dollars, soit moins de 0,1 % du revenu national de l'époque. Ces estimations dépendent certes des hypothèses retenues par Harberger, ainsi que de la période considérée : elles n'en suggèrent pas moins que la charge morte du monopole est limitée. À cela s'ajoute le fait que le monopole n'est pas nécessairement en capacité d'imposer le prix de son choix au marché ; comme expliqué par Lerner [1934], le contrôle total par une firme de la fourniture d'un bien pour lequel la demande est infiniment élastique n'a « aucune signification économique ». Dit autrement, Lerner affirme que le pouvoir de marché ne dépend pas tant du nombre d'entreprises sur un marché donné, mais plutôt de l'élasticité de la demande par rapport au prix : plus celle-ci est forte, moins le monopoleur est en mesure d'imposer son prix et, partant, de réduire l'utilité collective. C'est pourquoi il développe un indice, popularisé sous le nom d'indice de Lerner, qui définit le pouvoir de marché d'une entreprise comme s'écrivant :

$$I = \frac{P - C}{P}$$

Où P désigne le prix de vente pratiqué par l'entreprise et C son coût marginal ; en situation de concurrence pure et parfaite, le prix égale le coût marginal, et l'indice vaut 0. Inversement, un indice proche de 1 implique un écart important entre le prix et le coût marginal et donc un fort pouvoir de marché.

[Transition] Les effets du monopole ne sont donc pas toujours aussi néfastes qu'on le dit, à plus forte raison si l'on relève que le pouvoir de marché du monopole est contraint par l'élasticité-prix de la demande. Au reste, le monopole n'est-il pas, dans certains cas, le garant d'une efficacité supérieure ?

[Argument] Loin de réduire l'utilité collective, le monopole est parfois synonyme d'efficacité économique. C'est notamment ce qu'il se passe, selon Philippon [2019], lorsque l'élasticité de la demande par rapport au prix est très forte : sur de tels marchés, les consommateurs sont très sensibles à une faible variation du prix, ce qui pousse les entreprises à se livrer une concurrence très forte, de sorte que seules les entreprises les plus efficaces sont en mesure de se maintenir sur de tels marchés. Dès lors, loin d'être source d'inefficacité

économique, le monopole serait plutôt la preuve, dans ces cas précis, d'une capacité supérieure à réduire les coûts de production. Au-delà de ce mécanisme, il existe des secteurs dans lesquels la production tend naturellement à se concentrer, voire à devenir monopolistique. C'est notamment le cas des économies de réseau qui constituent des monopoles naturels; comme souligné par Mill [1848], *« personne ne peut désirer voir l'énorme perte en capital et en terres – sans mentionner les nuisances associées – impliquée par la construction d'un deuxième réseau de voies ferrées pour relier des villes déjà unies par un réseau existant; puisque ces deux voies ne feraient probablement pas un meilleur travail que la voie déjà existante, elles seraient probablement réunies après un court intervalle de temps »*. Paradoxalement, c'est ici la concurrence pure et parfaite qui serait source d'inefficacité, et non le monopole.

[Transition] Force est alors de reconnaître que, dans certains cas, le monopole est une forme économique plus efficace. Finalement, le monopole n'est-il pas une forme économique naturelle, voire spontanément recherchée par les entreprises? **[Argument]** **Loin d'être une anomalie qui devrait être combattue, le monopole s'inscrit au cœur de l'activité économique.** C'est notamment ce que défend Schumpeter au chapitre 7 de *Capitalisme, socialisme et démocratie* [1942] dans lequel il fustige les « œillères » des économistes néoclassiques qui postulent l'existence d'un monde idéal de la concurrence pure et parfaite. À rebours de ce monde rêvé plus que réel, l'économiste autrichien remarque que chaque commerçant s'efforce, soit par une stratégie de prix, soit par une stratégie de différenciation, de se distinguer de ses rivaux, afin de se constituer une sorte de monopole sur un marché, aussi étroit soit-il. En ce sens, il conclut en affirmant qu'en étudiant l'économie réelle, *« nous avons affaire à un modèle entièrement différent pour lequel il n'y a, semble-t-il, aucune raison de s'attendre à ce qu'il donne les résultats de la concurrence pure et parfaite, mais qui s'ajuste beaucoup mieux au schéma du monopole »*. Non seulement le monopole paraît donc constituer un phénomène naturel, mais il en est même la condition de succès : Schumpeter considère en effet que l'innovation est la *donnée fondamentale* du capitalisme, portée par l'entrepreneur innovateur qui est attiré par la perspective d'une rente de monopole. En ce sens, par la promesse de profit qu'il ménage à l'entrepreneur, le monopole constitue une condition nécessaire à l'apparition de l'innovation et, finalement, de gains de productivité, lesquels nourrissent eux-mêmes la croissance.

[Transition entre les parties] Dès lors que le monopole est, sous certaines conditions, non seulement pertinent, mais même, semble-t-il, nécessaire à l'activité économique, comment le réguler efficacement pour en éliminer les aspects les plus nocifs ?

3. La régulation des monopoles doit concilier efficacité économique et intérêts des consommateurs

[Argument] Plutôt que de combattre les monopoles, il s'agit de les réguler au prisme de l'analyse des marchés contestables. Énoncée par Baumol, Panzar et Willig [1982], cette analyse postule que le monopole n'est pas intrinsèquement néfaste, du moment qu'il est contestable. Un marché est contestable dès lors qu'il est possible pour une entreprise extérieure de pratiquer un comportement de *hit and run*, c'est-à-dire d'entrer rapidement sur le marché pour concurrencer l'entreprise en place, quitte à sortir du marché une fois le rival éliminé. Lorsque le marché est contestable, la seule crainte de l'entrée d'un rival conduit l'entreprise en place, fût-elle en situation de monopole, à pratiquer un prix suffisamment faible, précisément pour dissuader l'entrée de rivaux. Plutôt que de combattre systématiquement le monopole, les politiques publiques doivent se contenter d'assurer la contestabilité des marchés, en s'assurant qu'il n'existe pas de barrière à l'entrée ni de barrière à la sortie, afin que les comportements de *hit and run* assurent une régulation naturelle et spontanée des prix de monopole.

[Transition] L'objectif premier d'une politique de la concurrence doit donc être la contestabilité des marchés. Une telle régulation des monopoles se pose-t-elle néanmoins en termes similaires dans tous les secteurs, à toutes les époques, et dans tous les pays ? **[Argument]** En réalité, la politique de régulation des monopoles doit être calibrée finement selon différents critères. Il faut d'abord tenir compte du degré de développement d'une nation ; dans leur ouvrage *Le pouvoir de la destruction créatrice* [2021], Aghion, Antonin et Bunel rappellent que la concurrence génère des effets ambigus selon qu'une firme est proche ou éloignée de la frontière technologique. Dans le premier cas, la concurrence agit comme un stimulant qui encourage l'effort d'innovation ; dans le deuxième cas, la concurrence a plutôt tendance à décourager les firmes. Pour une nation éloignée de la frontière technologique, la tolérance à l'égard du monopole devrait donc être plus forte. Il convient

ensuite, suivant l'approche de Williamson [1968], d'adopter une approche dynamique plus que statique s'agissant des effets du monopole : ce dernier peut certes conduire à une hausse des prix à court terme, mais il est parfois indispensable pour unir les forces de deux entreprises et permettre la réalisation d'investissements en recherche et développement, lesquels favorisent, à terme, une plus grande diversité de produits ainsi que des prix plus attractifs pour les consommateurs. En ce sens, le rapport Draghi [2024] a exhorté la commission européenne à infléchir sa politique jugée parfois excessivement rigoureuse en termes de concurrence.

[Transition] La politique de régulation des monopoles doit donc varier suivant les pays et les secteurs. De telles préconisations sont-elles suffisantes pour répondre au défi spécifique posé par le pouvoir de marché exorbitant des GAFAM ? **[Argument]** **Le pouvoir de marché des GAFAM, qui excède le seul cadre économique, suppose une régulation spécifique.** À titre indicatif, les GAFAM ont totalisé 1 500 milliards de dollars de chiffres d'affaires en 2024, pour une capitalisation boursière globale de 13 200 milliards de dollars. En lien avec une telle puissance financière, le pouvoir de marché de ces entreprises est inédit : citons par exemple Google qui détient 92 % du marché des moteurs de recherche en ligne. À cette influence économique s'ajoute un rôle géopolitique croissant comme en témoigne la stratégie d'achat par les GAFAM de câbles de télécommunication sous-marine ; on pourrait aussi citer, en la matière, la tentative par Meta de développer un cryptoactif, le Libra, ultérieurement rebaptisé Diem, qui aurait pu constituer une source de fragilisation des devises nationales. Or, au regard du poids de tels acteurs monopolisant l'économie du numérique et de l'informatique, une régulation nationale paraît insuffisante : c'est tout le sens des initiatives menées à l'échelle européenne, à commencer par le Digital Services Act (DSA) et le Digital Market Act (DMA) adoptés en décembre 2020, lesquels s'attaquent aux contenus illicites diffusés par les géants du numérique, tout en envisageant une régulation plus stricte de leurs activités économiques. Notons néanmoins qu'une telle régulation n'est pas sans soulever de réels enjeux politiques, le Président américain Donald Trump ayant menacé l'Union Européenne de sanctions douanières complémentaires pour protester contre ce qu'il considère être une discrimination envers les technologies américaines.

[Conclusion] Il ne semble donc pas pertinent de combattre systématiquement les monopoles. Le monopoleur est certes tenté de rationner les quantités et d'imposer des prix élevés ; mais le coût de ces pratiques semble devoir être relativisé. Surtout, il convient de distinguer entre les monopoles : certains résultent de l'introduction de barrières à l'entrée et doivent être combattus ;

d'autres sont néanmoins le résultat d'une efficacité supérieure qui, loin d'être sanctionnée, doit être encouragée. En fait, le monopole ne devrait pas être combattu du moment qu'il est pratiqué sur un marché contestable. Les politiques publiques devraient donc s'attacher à rendre les marchés contestables, quitte à bloquer les opérations de fusion, lorsque celles-ci portent atteinte à cette contestabilité, ou à sanctionner toute pratique qui aurait pour effet de créer un pouvoir de marché disproportionné.

RÉFÉRENCES

- P. AGHION, C. ANTONIN, S. BUNEL, *Le pouvoir de la destruction créatrice*, 2021
- W. J. BAUMOL, *An uprising in the theory of industry structure*, 1982
- A. C. HARBERGER, *Monopoly and resource allocation*, 1954
- H. HOTELLING, *The General Welfare in Relation to Problems of Taxation and of Railway and Utility Rates*, 1938
- A. LERNER, *The concept of monopoly and the measurement of monopoly power*, 1934
- J. S. MILL, *Principles of political economy*, 1848
- T. PHILIPPON, M. COVARRUBIAS, *From good to bad concentration*, 2019
- A. C. PIGOU, *The Economics of Welfare*, 1920
- J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942
- SENAT, *Cinq plans pour rebâtir la souveraineté économique*, 2022
- J. TIROLE, *Économie du bien commun*, 2016
- O. E. WILLIAMSON, *Economies as an antitrust defense*, 1968

L'impact économique de l'immigration

[HEC 2022]

[Accroche] Une controverse a éclaté en 2025 parmi les partisans de Donald Trump au sujet de l'utilité des visas H1-B dont l'objet est de favoriser l'attraction de talents sur le territoire américain. L'affrontement a opposé, au sein de la galaxie MAGA, les technophiles, à l'instar d'Elon Musk, lesquels ont abondamment recours à ce programme, et les partisans plus conservateurs pour qui la priorité devrait être au contrôle de l'immigration. Aussi, l'impact économique de l'immigration est-il positif ou négatif ? Faut-il s'en inquiéter ?

[Définitions] L'immigration se définit selon le Larousse comme « *l'installation dans un pays d'un individu ou d'un groupe d'individus originaires d'un autre pays* » ; alternativement, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) définit l'immigration comme la situation d'une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. En ce sens, les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement, puisqu'un immigré n'est pas nécessairement étranger (il peut avoir acquis la nationalité française) et, réciproquement, certains étrangers sont nés en France, ce qui les exclut de la définition précédente. En France, l'INSEE dénombrait en 2023 7,7 millions d'immigrés, soit l'équivalent de 11,3 % de la population française ; la même année, les entrées totales d'immigrés sur le territoire français se sont élevées à 283 000 individus contre 123 000 sorties, soit un solde net de l'ordre de 160 000 individus, relativement cohérent avec le volume annuel observé depuis le début des années 2000. **[Problématisation]** Le sujet invite à discuter l'impact économique de l'immigration : notons que la notion d'impact économique est assez floue ; elle renvoie, en vertu de son étymologie latine, au fait, pour un corps ou un projectile d'en frapper un autre, de créer un choc. À cette première acception, assez violente et péjorative, on préfère souvent celle, plus douce, d'influence exercée par un agent ou un phénomène. Ce constat ne résout pourtant pas une deuxième source de difficulté : le singulier « immigration » dissimule en fait une forte hétérogénéité ; les motifs d'immigration sont, de fait, variés, et l'immigration du XIX^e siècle dissemble largement de l'immigration du XXI^e siècle. De plus, le singulier « l'impact » paraît tout aussi ambigu : ne faut-il pas admettre une hétérogénéité des effets de l'immigration sur

l'économie en fonction des variables et des catégories d'agents que l'on considère ? Finalement, ne s'agit-il pas de reconnaître que l'effet de l'immigration sur l'activité économique dépend, ultimement, des politiques d'accueil mises en place ? **[Annonce de plan]** Après avoir souligné que l'effet attendu de l'immigration sur l'activité économique devrait plutôt être positif dans la mesure où elle garantit une meilleure allocation des ressources, le transfert des idées productives et, plus généralement, un accroissement de la puissance productive [1], il s'agira de reconnaître que son effet global varie selon le type d'immigration reçue, et qu'elle peut déstabiliser certains acteurs économiques à l'échelle locale [2] ; plutôt que d'inviter à un repli d'autant plus préjudiciable dans la période actuelle de rareté du facteur travail, il s'agira d'évoquer les pistes pour une politique économique réussie d'intégration des populations immigrées [3].

1. L'immigration contribue à une allocation efficace des ressources et stimule les capacités productives à l'échelle locale

[Argument] L'immigration exerce d'abord une influence économique favorable par un effet de réallocation du facteur travail vers ses usages les plus productifs. Lorsque les travailleurs sont libres de circuler, ils tendent en effet à s'installer là où leur salaire sera le plus élevé ; dès lors que, dans la perspective néoclassique, le salaire égale la productivité marginale du travail, il suit que l'immigration contribue à déplacer les travailleurs là où ils seront employés le plus efficacement ; en ce sens, l'immigration semble induire une allocation rationnelle des ressources. Historiquement, cette assertion peut être démontrée par la très forte croissance économique américaine expérimentée entre 1820 et 1910, laquelle s'est largement appuyée sur l'afflux massif de travailleurs en particulier en provenance d'Europe de l'Ouest. Kenwood et Loughheed [2013] estiment ainsi que les États-Unis auraient absorbé près de 62 % de l'immigration internationale dont le volume global s'est élevé à 46 millions d'individus entre 1820 et 1913, de sorte que la population américaine qui ne représentait que 0,7 % de la population mondiale en 1800 en représentait 5 % en 1900. Or, cet afflux eut un double effet positif : il permit, d'une part, de soulager l'Europe dont Pomeranz [2014] montre que ses ressources naturelles d'une part, et ses capacités de production d'autre part, étaient insuffisantes pour nourrir une population trop nombreuse ; il contribua d'autre part au démarrage de la croissance du revenu par tête

américain qui fut, en moyenne, de l'ordre de 1,8 % par an, un taux significativement supérieur à la moyenne mondiale de l'époque qui tourne autour de 1,4 %.

[Transition] L'immigration semble donc induire un effet économique global favorable. Comment néanmoins expliquer que cet effet soit si significatif?

[Argument] **L'immigration agit en fait comme un choc d'offre positif sur le marché du travail, lequel accroît la production.** Il convient à cet égard de rappeler que la production d'une économie peut être approximée par une fonction Cobb-Douglas [1928], du nom des deux économistes qui l'ont conçue, laquelle prend la forme suivante :

$$Y = AL^{\alpha}K^{1-\alpha}$$

Où Y désigne les quantités produites, A un scalaire que l'on assimila ultérieurement à la productivité globale des facteurs, L la quantité de travail et K le volume de capital. À l'évidence, la production est une fonction croissante du facteur travail : en augmentant le volume de travail disponible, l'immigration accroît mécaniquement les quantités produites. À l'échelle agrégée, un tel impact peut être significatif : Bergeaud [2024] montre, par exemple, que la croissance démographique serait responsable de plus d'un tiers de la croissance économique relevée aux États-Unis entre 1890 et 2022 ; étant donné que l'immigration a puissamment contribué à la croissance démographique américaine, il suit que l'immigration, en accroissant la quantité disponible de travail, a significativement accru les quantités produites. Si l'on raffine encore l'analyse, il est frappant de constater, en suivant les travaux de Hirschman et Mogford [2010], qu'en l'absence d'immigration, le développement industriel américain n'aurait pas connu la même extension au cours du XIX^e siècle. Leurs calculs suggèrent en effet que les immigrants de première ou de deuxième génération représentaient 53 % de la main-d'œuvre employée dans les manufactures américaines à la fin du XIX^e siècle, près de 47 % de la main-d'œuvre employée dans les mines ou encore 45 % de la main-d'œuvre embauchée dans le secteur de la construction.

[Transition] Par un effet purement quantitatif, l'immigration contribue substantiellement à la création de richesses en longue période. Mais l'effet positif de l'immigration sur l'activité économique ne répond-il qu'à une logique purement mécanique ?

[Argument] **Non seulement l'immigration élève la quantité de travail, mais elle permet aussi la diffusion d'idées et de techniques de production, de sorte qu'elle contribue aussi aux gains de productivité.** Il est instructif de noter à cet égard que les inventeurs sont, en moyenne, très mobiles : c'est ce que montrent Nunn et al. [2020]

qui s'appuient sur le cas de plusieurs inventeurs européens ayant migré vers les États-Unis au XIX^e siècle, comme Alexander Graham Bell, un Écossais ayant émigré à Boston où il déposa le brevet du téléphone ; plus récemment, Bahar et al. [2024] ont souligné que la part des inventeurs changeant de pays au cours de leur carrière a explosé de moins de 1 % dans les années 1990 à près de 10 % de nos jours. Or, le déplacement de ces inventeurs contribue à la diffusion internationale des connaissances qu'ils maîtrisent ; c'est notamment ce qu'a illustré Moser [2014] en étudiant l'immigration des juifs allemands vers les États-Unis au début des années 1930. Parmi eux figuraient de nombreux scientifiques et inventeurs dont 2 000 médecins, 2 400 chercheurs, 1 500 écrivains ou encore plusieurs chimistes de renom, comme le Prix Nobel 1922 Otto Meyerhof, le Prix Nobel 1943 Otto Stern, ou encore le Prix Nobel 1936 Otto Loewi. En se concentrant sur le secteur de la chimie, Moser montre que l'afflux d'immigrés juifs aux États-Unis a permis une augmentation de 31 % du nombre de brevets déposés dans les champs où ces immigrants étaient particulièrement qualifiés. Similairement, Hornung [2014] exploite l'émigration massive des huguenots français vers la Prusse suite à l'abolition de l'Édit de Nantes (1685) pour montrer que les régions prussiennes ayant connu le plus fort afflux de migrants protestants ont aussi expérimenté les plus fortes hausses de productivité dans les firmes textiles, et ce sur plus d'un siècle.

[Transition entre les parties] L'immigration paraît donc générer des effets positifs et puissants sur l'activité économique des nations concernées. Cet effet est-il systématique ? Ne varie-t-il pas selon les vagues d'immigration ? Et surtout, ne faut-il pas reconnaître une hétérogénéité des effets selon les catégories d'agents économiques ?

2. L'immigration peut néanmoins accroître la concurrence sur le marché du travail, et induit des effets très hétérogènes selon les agents, les époques et les pays

[Argument] Si l'immigration paraît induire un effet positif sur la production dans son ensemble, il convient néanmoins de souligner qu'elle représente un accroissement de la concurrence sur le marché du travail. C'est du moins ce que suggère une représentation simplifiée du marché du travail : en augmentant l'offre de travail, l'immigration conduit à un déplacement de

la courbe d'offre de travail vers la droite, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, conduit certes à une hausse des quantités de travail consommées, mais aussi à une réduction du taux de salaire. En ce sens, l'immigration devrait réduire les salaires des travailleurs domestiques ; c'est ce qu'a montré une étude de l'économiste Borjas [1995] qui énonce que la perte de revenu Δ_R induite par l'immigration pour les travailleurs domestiques s'écrit :

$$\Delta_R = s \times e \times m \times (1 - m)$$

Où s représente la part du travail dans le revenu national, e représente l'élasticité du taux de salaire par rapport à l'offre de travail, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le taux de salaire varie lorsque l'offre de travail varie, et m désigne la part des travailleurs immigrés dans la population active. Or, par construction, l'élasticité du taux de salaire par rapport à l'offre de travail est négative : en effet, si l'offre de travail augmente sans que ne varie la demande de travail, le taux de salaire baisse par égalisation de l'offre et de la demande. Comme la part du travail dans le revenu national est comprise entre 0 et 1, et que de la même manière, m est une proportion aussi comprise entre 0 et 1, il suit que les travailleurs domestiques, dans le modèle de Borjas, sont affectés négativement par la concurrence des travailleurs immigrés, constat qui est cohérent avec le modèle canonique de représentation du marché du travail. En calibrant les paramètres de l'équation ci-dessus avec des données propres à l'économie américaine, Borjas conclut que l'afflux de travailleurs immigrés impliquerait une perte annuelle de revenus pour les travailleurs domestiques de l'ordre de 130 milliards de dollars, soit 1,9 % du PIB américain.

[Transition] L'immigration peut donc exercer un effet négatif sur l'emploi et la rémunération des travailleurs domestiques. Au-delà de l'effet potentiellement négatif sur le marché du travail, ne faut-il pas reconnaître que les effets de l'immigration sur l'activité économique sont largement hétérogènes en fonction des catégories d'agents ? **[Argument]** En réalité, l'impact économique de l'immigration ne saurait être analysé sans distinguer entre les catégories d'agents économiques. De fait, les travailleurs domestiques étant hétérogènes, il y a fort à parier qu'ils sont touchés très différemment par l'immigration, notamment selon les caractéristiques de celles-ci. C'est ce qu'établit une autre étude de Borjas [2002], qui soutient que l'immigration aux États-Unis dans les années 2000 a conduit à une baisse de 20 % du taux de salaire des travailleurs domestiques n'ayant pas obtenu de diplôme à la sortie du lycée, contre une baisse nettement plus modeste de 5 % pour les travailleurs ayant obtenu un diplôme du supérieur. Outre que les différentes catégories de travailleurs ne sont pas affectées symétriquement par

l'immigration, il convient de relever que les vagues d'immigration ne se ressemblent pas nécessairement, de sorte que les effets sur l'activité économique peuvent varier grandement d'une époque à l'autre. Le même Borjas [2002] constate par exemple que les immigrés présents aux États-Unis dans les années 1970 avaient, en moyenne, un niveau d'éducation correspondant à 93 % du niveau des natifs américains, contre un ratio de seulement 87 % vingt ans plus tard; de la même manière, Kenwood et Loughheed [2013] avancent que l'immigration à destination des États-Unis a largement varié au cours du XIX^e siècle, les premières vagues provenant essentiellement d'Europe de l'Ouest et du Nord cependant que les vagues ultérieures venaient davantage d'Europe du sud et de l'Est. Finalement, l'immigration varie aussi en fonction des pays : une récente note du Conseil d'Analyse Économique (CAE) rédigée par Rapoport et al. [2021] relevait que le nombre d'immigrés disposant d'un diplôme d'éducation supérieure est de 29 000 pour 1 million d'habitants en France contre 50 000 au Royaume-Uni, 100 000 en Australie et 125 000 au Canada. Une telle hétérogénéité ne peut manquer de se répercuter dans les effets que l'immigration exerce sur l'activité économique.

[Transition] Analyser l'impact économique de l'immigration ne peut donc se faire qu'en reconnaissant l'hétérogénéité de l'immigration à l'échelle spatiale, mais aussi historique. Finalement, il faut noter que l'immigration se fait dans des pays définis par des institutions et des politiques spécifiques.

[Argument] Il s'agit donc de reconnaître que l'effet de l'immigration sur l'activité économique varie largement avec les institutions et les politiques mises en place par les pays hôtes. Le rôle des institutions en matière de développement économique en longue période a été largement démontré par les travaux d'Acemoglu et al. [2001]. En ce sens, l'effet de l'immigration pourrait être très différent en fonction des institutions et politiques mises en place : c'est ce que suggère l'analyse de Kancs et Lecca [2017] qui ont cherché à prédire l'effet de l'afflux de travailleurs immigrés en provenance de Syrie sur le PIB européen en fonction de différents scénarii de politiques publiques. En cas de statut quo, c'est-à-dire sans amélioration des capacités européennes d'intégration, l'entrée de 1,3 million de travailleurs immigrés supplémentaires aurait un effet positif de 0,12 % sur le PIB européen à terme; l'effet serait doublé, à hauteur de 0,23 %, si l'UE approfondissait ses efforts d'intégration. Alternativement, Rapoport [2017] s'est penché sur le rôle des institutions liées au marché du travail s'agissant des effets de l'immigration sur le revenu des travailleurs domestiques. Ses travaux concluent qu'une augmentation du taux de salaire minimum de 1 dollar réduit l'élasticité du taux de salaire par rapport à l'immigration de -0,1 à -0,03, ce qui implique que l'effet négatif de l'immigration sur le salaire des travailleurs domestiques est

divisé par 3. Les institutions et politiques publiques semblent donc puissamment conditionner l'effet de l'immigration sur l'activité économique.

[Transition entre les parties] Puisque les effets de l'immigration paraissent largement hétérogènes selon différentes dimensions, dont celle des politiques publiques et des institutions, quelles mesures mettre en œuvre pour faire de l'immigration un allié au service de la réalisation d'objectifs économiques spécifiques ?

3. Plus qu'un choix, l'immigration paraît constituer une nécessité qui doit être accompagnée par des politiques appropriées

[Argument] L'immigration paraît constituer une nécessité dans un contexte de déclin démographique, nécessité dont les effets néfastes ne doivent pas être exagérés. De fait, le solde naturel français, c'est-à-dire l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès, a été négatif en 2025, à hauteur de 6 000. En l'absence du solde migratoire, c'est-à-dire d'un excédent des entrées sur les sorties du territoire, le solde démographique français aurait été négatif, cependant que, grâce à l'immigration, il a été positif à hauteur de 154 000 unités. En ce sens, l'immigration, quel que soit son impact, ne paraît pas constituer un choix, mais plutôt une nécessité, à plus forte raison dans la perspective du maintien de notre modèle d'État-providence, qui suppose un nombre suffisamment élevé d'actifs pour financer les pensions des retraités dont le nombre s'accroît mécaniquement avec le vieillissement démographique. Ceci paraît d'autant plus pertinent qu'il convient de nuancer trois idées reçues s'agissant de l'immigration. Stantcheva et Alesina [2022] ont d'abord mis en évidence une propension significative à surestimer la proportion d'immigrés dans la société; ils relèvent ainsi que la part réelle des immigrés dans la population américaine se situe autour de 10 %, cependant qu'elle est estimée par les sondés à plus de 30 %; de même, la part réelle des immigrés dans la population française est de l'ordre de 12 %, alors que l'estimation fournie par les sondés est plutôt autour de 29 %. Ensuite, à rebours d'un discours alertant sur l'effet négatif de l'immigration sur les finances publiques, Ragot [2017] calcule que la contribution nette fiscale de la population immigrée se serait établie, en moyenne, entre -0,5 % et 0,05 % entre 1979 et 2011, soit un niveau certes légèrement négatif, mais sans commune mesure avec le déficit public moyen connu par la France sur

la période. Finalement, il faut aussi noter que l'effet négatif de l'immigration sur les revenus du travail fait l'objet d'un débat intense entre économistes : nous avons certes évoqué les travaux de Borjas [2002] qui concluait à un effet négatif; d'autres études pointent néanmoins en direction d'un effet neutre. C'est notamment le cas de la célèbre étude de Card [1990] qui utilise une expérience naturelle, en l'occurrence l'afflux, en 1980, de plusieurs milliers de Cubains en provenance du port de Mariel vers les États-Unis, pour montrer qu'une telle vague d'immigration – qui représentait pourtant l'équivalent de 7 % de la main-d'œuvre locale – n'a eu aucun effet négatif, ni sur l'embauche de travailleurs natifs, ni sur leur taux de salaire.

[Transition] L'immigration ne semble donc pas constituer une option, mais une nécessité dans un contexte de vieillissement démographique. Mais alors, comment l'organiser au mieux pour qu'elle soit aussi bénéfique que possible au pays d'accueil? **[Argument]** Une première piste consiste à **opter en faveur d'une meilleure sélection de l'immigration afin que celle-ci corresponde, autant que faire se peut, aux besoins du pays.** L'étude déjà citée de Rapoport et al. [2021] préconise notamment de s'inspirer du système canadien de quotas, dont l'objet est de sélectionner les immigrés sur la base de 4 familles de critères que sont le capital humain, les compétences transférables, les facteurs d'intégration, et les accompagnants éventuels du candidat à l'immigration. L'intérêt de ce système réside d'abord dans sa lisibilité, en ce que chaque candidat se voit attribuer un score selon une sélection rigoureuse, dont les règles sont fixées à l'avance. Ensuite, ce dispositif peut être revu régulièrement, de façon à mieux refléter les objectifs nationaux à un instant donné : par exemple, l'existence de tensions de recrutement dans un secteur peut conduire à attribuer un poids supérieur à la possession de compétences en lien avec ce secteur. Par ailleurs, les auteurs de la même note recommandent de muscler le dispositif français d'attraction des talents internationaux : la France se situe en effet à la 19^e place du classement Talents établi par l'INSEAD, lequel mesure l'attractivité d'un pays pour les individus les plus qualifiés. Ceci s'expliquerait notamment par la mauvaise conception des dispositifs permettant de retenir les travailleurs qualifiés ; le Passeport Talent, en vigueur depuis 2016, et qui vise à attirer entrepreneurs et travailleurs hautement qualifiés, reste, en particulier, insuffisant : il n'a ainsi été octroyé qu'à 24 000 personnes en 2024 ; cela représente certes un doublement par rapport à 2019, mais un tel montant reste insuffisant pour faire de la France une terre d'accueil de l'immigration hautement qualifiée.

[Transition] Une politique de sélection de l'immigration est-elle néanmoins suffisante pour en faire une force au service du développement économique

du pays? **[Argument]** La politique de sélection de l'immigration doit nécessairement s'accompagner d'une politique d'intégration des immigrants, afin qu'ils puissent pleinement participer à l'activité économique nationale. La population immigrée affiche, en moyenne, un taux de chômage supérieur à celui de la population native ainsi qu'un taux d'emploi systématiquement inférieur. Le rapport Blanchard-Tirole [2021] relevait par exemple que le taux de chômage de la population immigrée s'élevait en 2018 à 14,6 % en France, contre 8,3 % pour la population native; la même année, le taux d'emploi de la population immigrée n'était que de 58,5 % contre 66,4 % pour la population native. Or, des réformes permettraient de lutter contre l'insuffisante intégration de la population immigrée, laquelle réduit les effets bénéfiques de l'immigration sur l'activité économique. Une première approche consisterait à lutter plus efficacement contre les discriminations sur le marché du travail : Mullainathan et Bertrand [2003] ont montré à partir de données américaines que, toutes choses égales par ailleurs, les CV d'individus portant un prénom à consonance américaine ont 50 % de chances de plus de faire l'objet d'un rappel que les CV d'individus portant un prénom à consonance étrangère. Une deuxième approche consisterait à généraliser les cours de langue pour les personnes immigrées affichant des carences linguistiques : typiquement, la France a mis en place au début des années 2000 la politique des Contrats d'Accueil et d'Intégration, qui permettait à tous les individus affichant un score aux tests de connaissance de la langue française inférieur à un certain palier de bénéficier de cours de remédiation. En comparant les individus dont le score était très légèrement supérieur à ce palier, et ceux dont le score était très légèrement inférieur, Rapoport et al. [2023] calculent qu'une augmentation de 100 heures du volume d'enseignement en français augmente la probabilité de participer au marché du travail de 14,5 à 26,6 points de pourcentage, soit un effet significatif si l'on considère une probabilité de participation au marché du travail d'environ 77 % pour la France en 2013. L'immigration ne peut donc exercer un effet positif sur l'activité économique que si elle est convenablement prise en charge par des politiques appropriées.

[Conclusion] En définitive, l'impact économique de l'immigration varie largement en fonction des époques, des géographies et des agents économiques. L'immigration accroît certes les capacités productives d'une nation, alloue les ressources en travail de manière efficace, et contribue à la diffusion des idées. Mais ces mécanismes n'agissent pas symétriquement pour tous les agents ni même pour toutes les vagues d'immigration. Plus fondamentalement, il appartient aux politiques publiques ainsi qu'aux institutions de s'adapter de façon à accompagner l'immigration qui, dans les pays développés, constitue

plus une nécessité qu'une option, au regard des défis démographiques : une politique de sélection de l'immigration, mais aussi d'intégration, doit alors faire de l'immigration un atout économique.

RÉFÉRENCES

- D. ACEMOGLU, J. ROBINSON, *The Colonial Origins of Comparative Development*, 2001
- A. ALESINA, S. STANTCHEVA, *Immigration and redistribution*, 2022
- D. BAHAR, S. SIGNORELLI, *Global mobile inventors*, 2024
- A. BERGEAUD, *The Past, Present and Future of European productivity*, 2024
- M. BERTRAND, S. MULLAINATHAN, *Are Greg and Emily more employable than Lakisha and Jamal?*, 2003
- O. BLANCHARD, J. TIROLE, *Les grands défis économiques*, 2021
- G. BORJAS, *The Economic benefits from immigration*, 1995
- G. BORJAS, *The Labor Demand Curve is Downward Sloping*, 2002
- D. CARD, *The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market*, 1990
- A. EDO, H. RAPOPORT, *Minimum wages and the labor market effect of emigration*, 2017
- C. HIRSCHMAN, E. MOGFORD, *Immigration and the American Industrial Revolution*, 2010
- E. HORNUNG, *Immigration and the diffusion of technology*, 2014
- A. KANCS, P. LECCA, *Long-term social, economic and fiscal effects of immigration into EU*, 2017
- A. G. KENWOOD, A. L. LOUGHEED, *The growth of international economy*, 2013
- P. MOSER, A. VOENA, F. WALDINGER, *German-Jewish emigres and US invention*, 2014
- N. NUNN, N. QIAN, S. SEQUEIRA, *Migrants and the making of America*, 2020
- K. POMERANZ, *Une grande divergence*, 2014
- L. RAGOT, *L'impact sur les finances publiques de 30 ans d'immigration en France*, 2017
- H. RAPOPORT, A. LOCHMANN, *The effects of language training on Immigrants' Economic Integration*, 2023

Les enjeux économiques du vieillissement démographique en France

[HEC 2016]

[Accroche] Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le solde naturel, c'est-à-dire l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès, a été négatif en France en 2025, à raison d'un déficit de 6 000. Le déclin de la natalité nourrit, en retour, le vieillissement démographique. **[Définitions]** Celui-ci se définit selon l'Institut National des Études Démographiques (INED) comme l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison d'une baisse de la fécondité d'une part, et d'une baisse de la mortalité d'autre part. Le même institut distingue deux formes de vieillissement : d'abord, le vieillissement par le sommet de la pyramide – c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes âgées résultant d'une baisse de la mortalité et d'un allongement de la durée de vie – ensuite, le vieillissement par la base – lié à une baisse de la natalité. Le vieillissement démographique est une réalité frappant en premier lieu les pays développés, dont la France : alors que les individus âgés de plus de 60 ans ne représentaient que 33 % de la population française en 1991, ils représentaient en 2018 l'équivalent de 38 % de la population globale et devraient représenter 45 % de la population française d'ici 2070. Cette notion de vieillissement démographique doit être interrogée ici en tant qu'elle suscite des enjeux économiques ; notons qu'un enjeu désigne, aux termes de l'Académie Française, « *ce que l'on met au jeu en commençant à jouer* ». En ce sens, l'enjeu économique désigne aussi bien ce que l'on peut gagner, que ce que l'on peut perdre en termes économiques du fait du vieillissement démographique. **[Problématisation]** À première vue, le vieillissement démographique comporte de nombreux enjeux économiques, à commencer par son influence sur la pérennité de l'État-providence. Pourtant, il est aussi riche de promesses, dans la mesure où il ouvre de nouveaux débouchés regroupés sous la notion de *silver economy*. Aussi, qu'est-ce que la France peut perdre, ou, au contraire, gagner du fait du vieillissement démographique ? S'il s'avérait que la France aurait des pertes à craindre du fait du vieillissement démographique, peut-on conjurer de telles pertes ? **[Annonce de plan]** Après avoir

montré que le vieillissement démographique induit des enjeux profonds en termes de production, d'épargne et de finances publiques [1], nous montrerons que ces enjeux supposent des politiques publiques appropriées jouant aussi bien sur les causes que sur les effets du vieillissement démographique [2]; il conviendra alors de soutenir que le vieillissement démographique implique surtout une modification de l'allocation des ressources dont le caractère équitable doit faire l'objet d'un débat de société plus vaste, tenant compte des contraintes électorales [3].

1. Le vieillissement démographique induit des enjeux profonds en termes de production, d'épargne et de finances publiques

[Argument] Le vieillissement démographique représente d'abord un enjeu sous l'angle de la capacité productive. La production peut en effet être approximée suivant une fonction Cobb-Douglas [1928], du nom des deux économistes qui l'ont mise au point, et qui s'écrit comme suit :

$$Y = AL^\alpha K^{1-\alpha}$$

Où Y désigne les quantités produites, A un scalaire que l'on assimile ultérieurement à la productivité globale des facteurs, L la quantité de travail et K le volume de capital. Or, le vieillissement démographique risque, à terme, de réduire le volume de travail disponible dans l'économie : alors que le taux de croissance annuel moyen de la population active s'établissait en France à 0,6 % entre 1975 et 2000, il a significativement chuté depuis 2010 pour se stabiliser autour de 0,2 %. Ceci s'explique par le fait que la part de la population en âge de travailler, et notamment la population âgée de 20 à 59 ans, a chuté de 91 % en 1991 à seulement 74,4 % en 2018. Une telle tendance ne devrait pas s'inverser puisque l'INSEE prévoit que la part de la population âgée de 65 ans ou plus augmentera de 24,9 % en 2020 à 37,6 % en 2070. Par conséquent, le déclin de la population active pourrait conduire à une baisse significative des capacités productives. C'est d'autant plus vrai si l'on considère la difficile intégration des seniors au marché du travail : le taux d'emploi des travailleurs âgés est particulièrement faible en France, avec un déclin net à partir de 60 ans. Alors que 80 % des Français âgés de 50 ans occupent un emploi, cette proportion chute à 71 % pour les individus âgés de 60 ans, et à 20 % pour ceux âgés de 64 ans. L'effet mécanique de baisse de la population

active imputable au vieillissement est donc renforcé par une insuffisante participation des seniors sur le marché du travail.

[Transition] Le vieillissement démographique menace au premier chef les capacités productives d'une nation. La production est-elle cependant le seul agrégat économique affecté par le vieillissement démographique?

[Argument] **A l'enjeu productif soulevé par le vieillissement démographique, il convient d'ajouter l'enjeu en termes d'épargne.** La théorie du cycle de vie, élaborée par Franco Modigliani dans une série d'articles parus entre 1954 et 1986, rend ainsi compte des comportements d'épargne des ménages tout au long de leur vie. Les deux hypothèses centrales du modèle sont, d'une part, que les individus touchent un salaire constant au cours de leur vie active, et d'autre part que les individus souhaitent consommer un montant constant tout au long de leur vie, sans laisser d'héritage à leurs descendants. De ces hypothèses résulte une prédiction centrale : le patrimoine des ménages devrait croître tout au long de leur vie active jusqu'à atteindre un maximum au début de la retraite, au cours de laquelle les ménages financent leur consommation en puisant dans leur patrimoine. Par conséquent, le modèle du cycle de vie implique qu'une population vieillissante devrait disposer d'un montant d'épargne important, une fraction significative de cette population se situant dans les premières années de la retraite. Ce constat n'est pas neutre en termes économiques : c'est du moins ce que suggère une étude de la Banque de France [2019] qui utilise un modèle d'équilibre général pour quantifier l'impact du vieillissement démographique sur le taux d'intérêt naturel de l'économie, c'est-à-dire le taux d'intérêt permettant d'atteindre une situation économique sans pression inflationniste ni écart de production. Le modèle ainsi formulé conclut que sur la baisse de 157 points de base – soit 1,57 % – du taux d'intérêt neutre entre 1980 et 2015, et sur la baisse de 76 points de base anticipée d'ici 2100, 45 à 75 % seraient attribuables au vieillissement démographique, soit un taux particulièrement élevé. Dès lors que le vieillissement paraît se traduire par une baisse du taux d'intérêt, il conduit logiquement à modifier le prix des actifs financés par de l'endettement, c'est-à-dire, notamment, le prix des biens immobiliers. C'est notamment ce que montre la même note de la Banque de France, qui estime que 85 % de la hausse des prix de l'immobilier au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis serait attribuable au vieillissement démographique. Aussi, le vieillissement démographique soulève un réel enjeu économique, mais aussi social dans la mesure où l'accroissement des prix rend plus difficile l'accès des jeunes ménages à la propriété immobilière. Il est ainsi significatif de constater, selon l'INSEE, que le rapport entre le prix moyen au

mètre carré d'un logement ancien en Île-de-France et le revenu disponible des ménages a été multiplié par 2 entre 2000 et 2020.

[Transition] On s'est jusqu'ici concentré sur les enjeux économiques du vieillissement démographique en lien avec les activités privées; qu'en est-il, néanmoins, des enjeux économiques du vieillissement démographique en termes publics? **[Argument]** En réalité, l'un des enjeux cruciaux posé par le vieillissement démographique est celui de l'équilibre des finances publiques, et plus spécifiquement du solde budgétaire de l'État-providence. Le vieillissement démographique se traduit en effet par une augmentation mécanique du ratio de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs – schématiquement, les enfants et les personnes âgées – et l'effectif de la population en âge de travailler. Ce ratio est essentiel pour mesurer la soutenabilité financière de l'État providence, dans la mesure où le financement de ce dernier repose sur les cotisations des actifs pour fournir des prestations sociales, non seulement aux actifs, mais aussi aux inactifs. Or, le vieillissement démographique, en accroissant la part des seniors dans la population, conduit naturellement à un alourdissement de ce ratio : il a ainsi progressé significativement en France, passant d'un peu plus de 30 % en 1950 à 37 % en 2022 selon un récent rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), et devrait atteindre 57 % à l'horizon 2070. En retour, l'accroissement du ratio de dépendance génère un effet ciseau, c'est-à-dire une augmentation des dépenses publiques dans le moment même où les recettes publiques se font plus rares. Du côté des dépenses, l'augmentation du nombre d'individus parvenus à l'âge de la retraite conduit à un alourdissement des dépenses liées aux retraites d'une part, et à la santé d'autre part. Les dépenses liées aux retraites ont ainsi significativement augmenté au cours des dernières années en France, passant de 11,7 % du PIB en 2000 à 13,8 % en 2022, soit un alourdissement de plus de 2 points de pourcentage, tandis que les dépenses de sécurité sociale liées au risque maladie ont atteint près de 10 % du PIB en 2024. Dès lors que les recettes fiscales, en lien avec le ralentissement du taux de croissance de la population active, n'ont pas progressé au même rythme, la sécurité sociale affiche un déficit chronique au cours des dernières décennies : le déficit général a ainsi atteint un record de 39 milliards d'euros en 2020, battant le précédent record de 28 milliards d'euros, lui-même atteint en 2010. L'année 2025 ne fut guère encourageante à cet égard, avec un déficit de l'ordre de 21 milliards d'euros. Ce déficit est notamment tiré par le déficit du régime des retraites, qui s'élevait à 0,65 % du PIB en 2020, et est projeté à 1,4 % du PIB en 2070, selon le COR.

[Transition entre les parties] Le vieillissement démographique soulève donc de nombreux enjeux économiques, qu'ils soient liés à la production, à l'épargne, ou aux finances publiques. Comment faire, alors, pour être à la hauteur de tels enjeux ?

2. Face aux enjeux soulevés par le vieillissement démographique, des politiques ambitieuses doivent être envisagées

[Argument] Face à l'enjeu productif posé par le vieillissement démographique, la stabilisation de la population active constitue un impératif. Une première piste consiste à proposer des réformes pour mieux intégrer les seniors sur le marché du travail. Le faible taux d'emploi de ceux-ci s'expliquerait notamment, selon Carcillo et Valfort [2020], par l'insuffisante actualisation de leurs compétences, en raison d'un déficit de formation en continu en France. Pour endiguer ce phénomène, ils suggèrent de déplafonner le Compte Personnel de Formation (CPF) – un compte alimenté chaque année à hauteur de 500 euros, et ce dans un montant maximal de 5 000 euros, qui permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle – de façon que les seniors puissent plus facilement adapter leurs compétences à l'évolution du marché du travail. À cela s'ajoute la nécessaire activation du levier de l'immigration : au regard de l'effondrement du solde naturel, qui est devenu négatif selon l'INSEE en 2025, c'est désormais le solde migratoire – qui a atteint 160 000 en 2025 – qui tire la croissance démographique. Pour s'assurer que l'immigration contribue néanmoins au dynamisme de la population active, il est impératif de déployer des politiques d'intégration des migrants, faute de quoi la population immigrée risque de participer insuffisamment au marché du travail. À cet égard, Rapoport et al. [2023] ont montré l'efficacité des Contrats d'Accueil et Intégration (CAI), dont l'objet est d'offrir des cours de langue aux migrants maîtrisant le moins la langue française : leur étude suggère qu'une augmentation de 100 heures du volume d'enseignement en français augmente la probabilité de participer au marché du travail de 14,5 à 26,6 points de pourcentage, soit un effet significatif si l'on considère une probabilité de participation au marché du travail d'environ 77 % pour la France en 2013. S'appuyant sur de telles estimations, Blanchard et Tirole [2021] calculent que la mise en place de cours linguistiques auprès